

## PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

## POUR CONTRER LA MALTRAITANCE

## ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES 2022-2027

- 50 millions \$ sur 5 ans
- 5 orientations
- 12 objectifs
- 56 mesures concrètes
- Une collaboration de 12 ministères et organismes

### POURQUOI UN PLAN D'ACTION ?

- La maltraitance envers une personne âgée est inacceptable et doit être désapprouvée et dénoncée par la société.
- Aider chaque Québécoise et Québécois à reconnaître et dénoncer toute forme de maltraitance.
- Poursuivre et intensifier les efforts du gouvernement en matière repérage, de prévention, de sensibilisation et d'intervention.
- Assurer le développement des connaissances nécessaires au déploiement d'initiatives gouvernementales appuyées par des données probantes.

### VISION

Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions entourant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées pour mieux la prévenir et intervenir dans ces situations tout en faisant la promotion de la bienveillance.

**ISOLEMENT**  
**NÉGLIGENCE**  
**EXCLUSION SOCIALE**  
**VIOLATION DES DROITS**  
**PHYSIQUE**  
**ORGANISATIONNELLE**  
**AGISME**  
**SEXUELLE**  
**PSYCHOLOGIQUE**  
**STÉRÉOTYPES**  
**CHANTAGE**  
**MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE**  
**MANIPULATION**  
**MALTRAITANCE**  
**VIOLENCE**

## ORIENTATIONS ET QUELQUES MESURES EN BREF

### ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE EN MISANT SUR UNE SENSIBILISATION ACCRUE DE LA POPULATION

#### 11 mesures – 5 M\$

- Déployer des activités de sensibilisation grand public visant à dénoncer la maltraitance envers les personnes âgées et à promouvoir la bientraitance (mesure 1)
- Sensibiliser le public et le milieu des médias à l'âgisme (mesure 3)
- Sensibiliser les personnes âgées aux risques associés à la fraude financière et à la maltraitance financière, notamment lorsque la gestion de leurs finances personnelles est confiée à une autre personne (mesure 11)

### ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER, PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES FAVORISANT LA BIEN TRAITANCE

#### 5 mesures – 2,5 M\$

- Élaborer et promouvoir un cadre de référence ainsi que des outils visant à favoriser et à soutenir des pratiques de bientraitance envers les personnes âgées dans divers contextes et milieux (mesure 12)
- Soutenir la réalisation de projets visant la création d'environnements favorables à la bientraitance des personnes âgées (mesure 15)
- Accompagner les exploitants des résidences privées pour âgés dans l'implantation des meilleures pratiques de bientraitance (mesure 16)

### ORIENTATION 3 : SENSIBILISER ET FORMER DIFFÉRENTS ACTEURS ET MILIEUX AU PHÉNOMÈNE DE LA MALTRAITANCE

#### 16 mesures – 6 M\$

- Développer des outils et du contenu de formation pour contrer la maltraitance, adaptés à différents milieux de vie (mesure 17)
- Soutenir les intervenants dans la détection des signes de maltraitance envers les personnes proches aidantes (mesure 18)
- Poursuivre et bonifier la formation visant à contrer la maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées (mesure 27)

### ORIENTATION 4 : AMÉLIORER LA GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

#### 16 mesures – 31 M\$

- Mettre en place un soutien de proximité à l'intention du personnel de CHSLD ayant à repérer et référer les situations de maltraitance de personnes hébergées (mesure 33)
- Implanter et maintenir les services d'un centre d'aide, d'évaluation et de référence en maltraitance destiné aux personnes âgées et à toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (mesure 38)
- Offrir des mesures de justice réparatrice, de non-judiciarisation et de déjudiciarisation des cas de maltraitance envers les personnes âgées (mesure 43)
- Bonifier et consolider le rôle des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en leur confiant la responsabilité de déployer des initiatives de bientraitance (mesure 46)
- Mettre en place un mécanisme de coordination afin de favoriser l'uniformisation des pratiques du Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de maltraitance envers les personnes âgées (mesure 48)

### ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER ET DIFFUSER DES CONNAISSANCES LIÉES À LA MALTRAITANCE

#### 8 mesures – 4 M\$

- Soutenir la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke (mesure 49)
- Assurer la mise à jour des données pertinentes liées à la maltraitance par la reconduction de l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ) (mesure 50)